



REGLEMENT 2017

(Sous l'égide du Comité Régional de Provence de la FFC)

Le Challenge de Provence 2017 prend en compte les manches qui ont été définies au calendrier V.T.T. Se référer au calendrier sur le site officiel ffcprovence.com.

Ce challenge comprend des épreuves de type Cross Country Olympique (**circuit de 6 à 8 kms en boucle** incluant généralement une **boucle courte de 3 à 4 kms** pour certaines catégories).

Ce règlement est valable pour le Championnat de Provence.

1 - ORGANISATION

Chaque épreuve se déroulera sur un circuit de qualité comprenant assez de bénévoles pour assurer la sécurité des coureurs, un ouvreur (motorisé ou à VTT éventuellement électrique dans la mesure des autorisations délivrées par les autorités compétentes pour circuler) et un fermeur à VTT.

S'agissant de XCO (Cross-Country Olympique), le circuit sera tracé sur une boucle de 6 kms minimum avec un fléchage parfait, de la descente technique, des montées sélectives et des monotraces. Pour les raids, les mêmes dispositions sont applicables notamment en sécurisation du circuit et qualité du balisage.

Le prix de l'engagement doit être conforme à l'article 3 ci-après.

Chaque épreuve de ce challenge comportera un classement par points. Ce challenge est ouvert aux coureurs des autres comités FFC mais ils ne seront pas classés au général.

2 – DUREE DES EPREUVES

Cross - country

Cadets : âge de 15 à 16 ans temps de course de 45 à 1h.

Cadettes : âge de 15 à 16 ans temps de course de 45 à 1h.

Juniors filles : âge de 17 à 18 ans, temps de course de 1h à 1h15.

Juniors H: âge de 17 à 18 ans, temps de course 1h à 1h15.

Dames Espoirs & Seniors : âge 19 ans et plus, temps de course de 1h30 à 1h45.

Espoirs : âge de 19 à 22 ans, temps de course de 1h30 à 1h45.

Séniors : âge de 23 à 29 ans, temps de course de 1h30 à 1h45.

Master1 : âge de 30 à 39 ans, temps de course de 1h30 à 1h45.

Master2 : âge de 40 à 49 ans, temps de course de 1h30 à 1h45.

Master3 : âge de 50 ans et plus, temps de course de 1h30 à 1h45.

Un concurrent master pourra choisir de courir en début de saison dans la catégorie senior, les points acquis tout au long de la saison seront valables uniquement dans la catégorie choisie.

Tandem : même circuit, mêmes plaques que les Masters 2/3.

Non Licenciés ou licenciés d'autres fédérations seront autorisés à courir dans la catégorie correspondant à leur date de naissance **selon les conditions de participation définies à l'article 4 du présent règlement.**

Cas particulier des Minimes (13 à 14 ans) :

Cette catégorie est représentée dans le TRJV et ne compte donc pas dans le Challenge de Provence. Il n'y aura pas de classement général pour cette catégorie.

Il est laissé libre choix à l'organisateur d'ouvrir son épreuve à cette catégorie ou non, sauf dans les 2 cas suivant :

- Lorsqu'il y a une course jeune le même jour (TRJV, Trophée VTT les Orres)
- Lorsque l'épreuve est support du Championnat de Provence, pour lequel un niveau élevé de difficulté est demandé pour le parcours.

3 - DROITS D'ENGAGEMENT

Cross-Country

Les inscriptions devront se faire en ligne via le site de la FFC et son module de paiement sécurisé.

Les inscriptions seront closes 3 jours avant la date de la course. Les inscriptions sur place seront possibles moyennant une majoration. Le club devra donc prévoir des bénévoles pour enregistrer les dernières inscriptions et distribuer les plaques de cadre en contrepartie de la licence.

Le tarif obligatoire applicable par les organisateurs pour les épreuves de cross country est de :

- 11 euros par internet et 15 euros sur place pour les catégories cadets, cadettes.
- 14 euros par internet et 18 euros pour les juniors H et F, seniors H et F, espoirs H et F, masters et tandem.
- 26 euros pour les non- licenciés et licenciés fédérations affinitaires (18 euros + 8 euros d'assurance)

L'organisateur devra s'assurer que sa course est présente sur le site internet des inscriptions en ligne de la FFC.

4 - PARTICIPATIONS

Les épreuves de cross-country sont ouvertes aux licenciés **FFC Pass'Cyclisme** et aux détenteurs de licences de type **Compétition** (1^e, 2^e, 3^e Catégorie, Junior, et Jeunes 4-16ans).

Pour les jeunes non licenciés, une licence « accueil » jusqu'à cadet coût 15 euros valable 1 mois (devenant un acompte si transformée à l'issue de sa validité). Elle nécessite la

présentation du certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme valable de moins d'un an.

Pour les non licenciés ou licenciés de fédérations affinitaires avec carte d'assurance journalière dont le coût est de 8 euros pour une participation unique. Elle nécessite la présentation du certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme valable de moins d'un an.

La présentation d'une licence affinitaire permet de ne pas présenter un certificat de non contre-indication à la seule condition que ce soit mentionné sur celle-ci.

Chaque coureur doit s'inscrire sous l'égide d'un club et non d'un team.

Les licences accueil et la carte journée n'ouvrent pas le droit à la participation au championnat régional.

5 - ATTRIBUTION DES POINTS

GRILLE DES POINTS

Le barème suivant sera appliqué à la place réelle pour chaque épreuve aux 50 premiers :

140.125.115.108.103.98.93.88.83.78.74.70.66.62.58.55.52.49.46.43.40.38.36.34.32.30.28.26.24.22.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1.

6- CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL du Challenge de Provence

Le classement général se base sur total des points obtenus lors de toutes les épreuves selon le calcul suivant :

- Participation jusqu'à 8 épreuves du challenge, tous les résultats sont pris en compte.
- Au-delà de 8 participations, seuls les 8 meilleurs résultats points seront pris en compte.
- 100 points de bonus à celui ou celle qui fait la totalité des manches.
- les points doublé à la Finale du Challenge de Provence.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de places de premier, ensuite de places de seconds... puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche du challenge de Provence.

Seuls les coureurs licenciés F.F.C sont pris en compte dans le classement général du challenge de Provence.

Le Championnat régional fait partie du Challenge de Provence et la participation est obligatoire pour pouvoir être engagé aux Championnats de France par le comité.

7 - CLASSEMENT GENERAL des CLUBS

Un classement des clubs sera effectué à l'issue de chaque manche, il prendra en compte les coureurs classés de la 1^{ère} à la 10^{ème} place de chaque catégorie selon le barème suivant :

220.200.180.160.140.100.80.60.40 et 20 pts

8 - MATERIEL ET EQUIPEMENTS

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent.

La plaque frontale doit être fixée de façon à **assurer une bonne visibilité aux commissaires** (ne pas la fixer derrière les câbles de frein), elle est obligatoire.

Le changement de vélo est formellement interdit durant toute l'épreuve.

L'assistance technique (changement de roues) peut se faire sur tout le circuit.

Le port du casque rigide est obligatoire, jugulaire attachée, et pendant toute la durée de l'épreuve, si le coureur ne l'a pas, il ne prendra pas le départ de la course.

9 - ZONE DE DEPART - Mise en grille

La ligne de départ est matérialisée au sol. Les lignes suivantes sont espacées de 2,50 mètres, pas plus de 20 concurrents par ligne.

Pour la première manche la mise en grille se fera par ordre des inscriptions.

Pour la mise en grille à partir de la 2ème manche, elle se fera en fonction du scratch de la course dans laquelle vous participée.

Les départs identiques à toutes les manches :

Pour les courses du Dimanche:

9h15 : Master1, Master2, Master3 et Tandem. (Temps de course 1h30 à 1h45 pour le premier, classé au nombre de tours pour les autres si rattrapés).

10h45 : Cadet et Junior fille (2 tours), Cadette (1 tour et demi), Espoir dame, Dame et Sénior dame (2 tours).

12h00 : Sénior, Espoir Junior pour tout le monde (3 tours).

Pour les courses du Samedi :

14h00 : Master1, Master2, Master3 et Tandem. (Temps de course 1h30 à 1h45 pour le premier, classé au nombre de tours pour les autres si rattrapés). (3tours).

14h05 : Junior fille, Espoir dame, Dame et Sénior dame (2 tours).

15h45 : Sénior, Espoir, Junior pour tout le monde (3 tours)

Pour Les cadets et cadettes ont récupère les résultats sur le trophée des Orres le lendemain.

10 - PENALITES & RECLAMATIONS

Mise hors course

Un concurrent pourra être mis hors course en cas de :

- Changement de vélo
- Absence sur un contrôle de passage, non respect du parcours.
- Circulation en sens inverse

Réclamations

Concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents, elles doivent être déposées dans un délai de 60 minutes après son arrivée auprès du commissaire.

Concernant le classement, elle doit être déposée dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats, passé ce délai le classement sera entériné.

Le collège des commissaires règle le différent en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

11 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR ET DES ARBITRES

- Contrôle des licences FFC et du certificat de non contre-indication pour les autres.
- Faire signer la feuille d'émargement dans la bonne catégorie.
- Utiliser les feuilles d'arrivée en triplicata de façon à en afficher un exemplaire rapidement pour que le coureur contrôle son passage sur la ligne d'arrivée.
- Afficher les classements par catégorie validés par les commissaires.
- Adresser les feuilles de résultats, la feuille de recensement des engagements signée par les commissaires et les feuilles d'émargements, le premier jour ouvrable suivant la course accompagnée du règlement des droits d'engagements.

12 - QUOTAS ENGAGEMENTS VOLONTAIRES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les coureurs qui ne sont pas qualifiés par leur classement en Coupe de France peuvent solliciter leur participation pour le Championnat de France en fonction des quotas par catégories attribués au Comité Régional de Provence par la FFC selon les modalités suivantes :

1 - Participation obligatoire au Championnat Régional (cf. article 6).

2 – Autres critères pris en compte :

- Etre classé dans les 10 premiers de sa catégorie au Challenge de Provence.
et /ou :
- Etre classé parmi les 20 premiers des non qualifiés de la Coupe de France dans sa catégorie.

Une demande écrite auprès du Comité de Provence est obligatoire avec le paiement de l'engagement.

13 - Responsables des classements

L'arbitre désigné par le comité régional valide les classements de l'épreuve.

Le responsable des classements informatisés du Challenge de Provence est Richard CAMPANA Tél. 06 88 39 47 37 email : rcampana@mairie-marseille.fr